

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR SELON SEUILS D'EFFECTIF	11	20	50	200	250	300	500	1000	2200
Mise en place des délégués du personnel / CSE avec missions DP	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Embauche de travailleur handicapé (6% effectif)		x	x	x	x	x	x	x	x
Elaboration d'un règlement intérieur			x	x	x	x	x	x	x
Mise en place du CSE avec missions CE			x	x	x	x	x	x	x
Les syndicats peuvent mettre en place du représentant de section syndicale et / ou un délégué syndical			x	x	x	x	x	x	x
Négociation annuelle obligatoire s'il y a un Délégué syndical dans l'entreprise			x	x	x	x	x	x	x
Conclusion d'un accord de participation			x	x	x	x	x	x	x
Mise en place d'un Plan de sauvegarde de l'emploi en cas de licenciement économique collectif de + 10 salariés			x	x	x	x	x	x	x
Elaboration de la déclaration à la DARES			x	x	x	x	x	x	x
Mise en place de la BDES			x	x	x	x	x	x	x
Affichage obligatoire des consignes d'incendie			x	x	x	x	x	x	x
Un local syndical commun à toutes les sections syndicales doit être mis en place.				x	x	x	x	x	x
Obligation de communiquer le montant des rémunération versées au 10 personnes les mieux rémunérées					x	x	x	x	x

